



**NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS
FINANCIERES ESSENTIELLES**
(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget assainissement
Compte financier unique 2025

Introduction

En préambule il est précisé que le budget assainissement est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont des montants hors taxes.

En 2025, le budget assainissement a dégagé 97 135,73 € de recettes pour 100 030,42 € de dépenses. Son exécution se présente ainsi, tous mouvements confondus :

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultat / solde
Fonctionnement (total)	53 442,23 €	54 867,73 €	0,00 €	1 425,50 €
Investissement (total)	46 588,19 €	42 268,00 €	21 862,29 €	17 542,10 €
Total du budget assainissement	100 030,42 €	97 135,73 €	21 862,29 €	18 967,60 €

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 53 442,23 €, dont 11 174,23 € en opérations réelles et 42 268,00 € en opérations d'ordre.

	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	7 500,00 €	5 066,50 €	67,55%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	5,00 €	0,00 €	0,00%
Total gestion des services	7 505,00 €	5 066,50 €	67,51%
Charges financières (chap. 66)	2 537,69 €	2 443,35 €	96,28%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	4 000,00 €	3 664,38 €	91,61%
TOTAL DEPENSES REELLES	14 042,69 €	11 174,23 €	79,57%

Pour 2025, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 79,57%.

Les charges à caractère général affichent un taux de réalisation de 67,55%. Ce chapitre intègre :

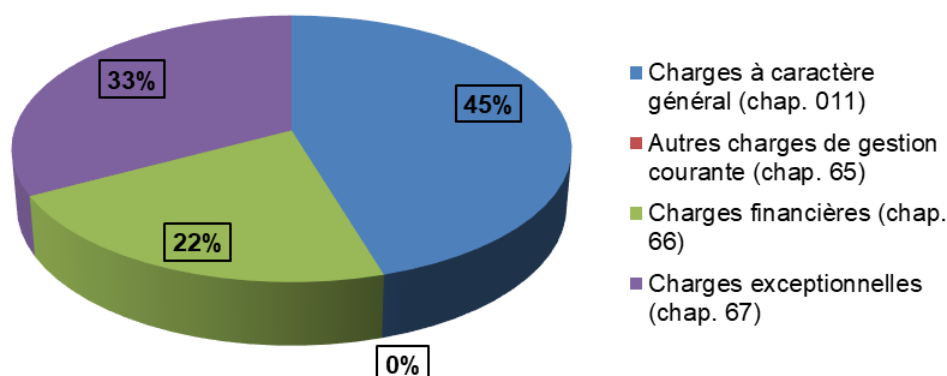
- les honoraires payés à l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour son accompagnement dans le suivi du contrat de DSP (Délégation de Services Publics – SUEZ) ;
- la participation payée au Département de la Loire pour la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Apparaît au chapitre 66 le remboursement des intérêts liés aux emprunts souscrits (station d'épuration Les Marronniers et réseau Rue du Chapitre / Place Saint Jean).

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » correspond au remboursement de la société Suez suite au double versement de la redevance annuelle pour occupation du domaine public.

79% des dépenses de fonctionnement sont des opérations d'ordre à savoir des amortissements (nous pouvons retrouver des montants identiques en recettes d'investissement).

Dépenses réelles de fonctionnement



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 54 867,73 € dont 33 973,73 € en opérations réelles et 20 894,00 € en opérations d'ordre.

	Prévisions	Réalisations	Pourcentage de réalisation
Produits des services et domaine (chap. 70)	26 900,00 €	33 973,73 €	126,30%
Subventions d'exploitation (chap. 74)	8 516,69 €	0,00 €	0,00%
Total recettes des services	35 416,69 €	33 973,73 €	95,93%
Produits financiers (chap. 76)	0,00 €	0,00 €	
Produits exceptionnels (chap. 77)	0,00 €	0,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES	35 416,69 €	33 973,73 €	95,93%

Le chapitre 70 « Produits des services et domaine » correspond au reversement fait par Suez Environnement dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion des stations et des réseaux d'eaux usées, ainsi qu'au paiement de diverses redevances (frais de gestion et de contrôle, occupation du domaine public).

Apparaît au chapitre 74, la subvention d'équilibre prévisionnelle versée par le budget principal. Pour l'exercice 2025, cette subvention n'était pas nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de ce budget annexe.

38% des recettes de fonctionnement sont des opérations d'ordre à savoir des reprises de subventions (nous pouvons retrouver des montants identiques en dépenses d'investissement).

3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 46 588,19 €, dont 25 694,19 € en opérations réelles et 20 894,00 € en opérations d'ordre.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement s'élève à 16,01%.

	Prévisions	Réalisations (1)	Taux mandatement	Restes à réaliser (2)	Total (1) + (2)	Taux d'emploi
Dépenses d'équipement						
<i>Immobilisations en cours (chap. 23)</i>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
<i>Total des opérations d'équipement</i>	142 950,00 €	8 581,25 €	6,00%	96 354,75 €	104 936,00 €	73,41%
Total des dépenses d'équipement	142 950,00 €	8 581,25 €	6,00%	96 354,75 €	104 936,00 €	73,41%
Emprunts et dettes assimilées (chap. 16)	17 500,00 €	17 112,94 €	97,79%	0,00 €	17 112,94 €	97,79%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	160 450,00 €	25 694,19 €	16,01%	96 354,75 €	122 048,94 €	76,07%

Le programme d'investissement 2025 comprendrait :

- Des aménagements réalisés à la station d'épuration Les Marronniers (création de 2 regards et installation d'un système de télésurveillance) ;
- une opération d'extension et mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif Rue de la Loire.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » correspond au remboursement du capital des emprunts réalisés pour la station d'épuration Les Marronniers et le réseau Rue du Chapitre / Place Saint Jean).

4. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement d'un montant de 42 268,00 € se présentent ainsi :

	Prévisions	Réalisations (1)	Taux d'émission	Restes à réaliser (2)	Total (1) + (2)	Taux d'emploi
Emprunts et dettes assimilées (chap. 16)	87 951,71 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
Subventions d'investissement (chap. 13 / op. 23)	29 262,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	117 213,71 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
Virement de la section d'exploitation (chap. 021)	0,00 €	0,00 €				
Opérations d'ordre entre sections (chap. 040)	42 268,00 €	42 268,00 €	100,00%		42 268,00 €	100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	42 268,00 €	42 268,00 €	100,00%	0,00 €	42 268,00 €	100,00%

Pour l'exercice 2025, les recettes de la section d'investissement sont composées exclusivement de recettes d'ordre.

5. Évolution de l'annuité de la dette

Pour l'exercice 2025, l'annuité de la dette s'élève à 19 618,60 €, se décomposant de la manière suivante :

- 2 505,66 € de frais financiers ;
- 17 112,94 € de remboursement du capital.

Ci-après un graphique présentant l'évolution de l'annuité de la dette depuis 2023 et jusqu'à 2033 (sous réserve qu'aucun nouvel emprunt ne soit réalisé) :

